

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2018**

JCT/IC/NL – N° VILLE\_2018DL116

**Date de convocation** : 8 novembre 2018

**Affichage du compte-rendu** : 22 novembre 2018

**Nombre de conseillers en exercice** : 33

**OBJET : ENQUÊTE PUBLIQUE SUITE AUX DEMANDES D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER ET DE PERMIS DE CONSTRUIRE DE LA SOCIÉTÉ PERCIER RÉALISATION ET DÉVELOPPEMENT (PRD)**

L'an deux mille dix huit, le quinze novembre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Thierry BUTIN, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Michel MALTRAIT, Claude COLIN, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Thierry HAON, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Chantal RUBIO, Gérard POTIRON, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Lilian MORINON, Maurice DUMONTET, Thierry MOLLARET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Eddie BREVALLE (donne pouvoir à Alain LEGRAS), Eliane LEON (donne pouvoir à Thierry HAON), Christiane PUTHOD (donne pouvoir à Martine BONNAUD), Cécile TOURNIER (donne pouvoir à Jean-Claude TALBOT), Céline BARIOZ (donne pouvoir à Florent RIVOIRE), Joël CAS (donne pouvoir à Réjane CLOUPET), Annie BERTON (donne pouvoir à Sylviane STRETTI)

Excusés / absents : Souade KACI, Philippe COLSON

Secrétaire de séance : Eric MAILLET

Rapporteur : Thierry HAON

La société Percier Réalisation et Développement (PRD) souhaite développer des activités sur un terrain de 27,9 ha situé rue des Corbèges et Boulevard des Nations, sur le secteur de « Corbèges et Tâches », dans la zone d'activités de Corbas-Montmartin. Ce terrain est entouré par les ZAC des Corbèges et des Pierres Blanches, du pôle alimentaire et de la Maison d'Arrêt de Corbas (voir plan de situation en annexe 1).

La société PRD a déposé auprès de la préfecture du Rhône une demande d'autorisation environnementale d'exploiter une plateforme logistique, ainsi qu'une demande de permis de construire auprès de la commune de Corbas. Ces deux demandes font l'objet d'une enquête publique unique, organisée du 2 octobre au 2 novembre 2018 inclus.

Le terrain faisant l'objet de l'enquête publique, auparavant exploité comme une carrière de granulats par la société PERRIER TP, sera divisé en trois tènements, conformément à la déclaration préalable n° DP0692731800084 accordée par la commune de Corbas le 25 mai 2018 à la société PRD (voir plan de la division en annexe 2) :

- un terrain 1 (177 819 m<sup>2</sup>), qui accueillera un bâtiment de logistique et de stockage de marchandises industrielles et de biens de consommation comportant 9 cellules et qui sera classé Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), soumis à autorisation. Ce bâtiment sera proposé en location à un professionnel de l'entreposage de produits de la grande distribution ou de la grande consommation.  
La surface des bureaux représentera 1 173 m<sup>2</sup> et les locaux sociaux auront une surface d'environ 2 292 m<sup>2</sup>,
- un terrain 2 (48 002 m<sup>2</sup>), qui constituera une zone écologique et restera vierge de toute construction,
- un terrain 3 (53 546 m<sup>2</sup>), sur lequel l'activité qui y sera développée n'est pas encore connue par la société PRD. Si des activités classées selon la nomenclature des installations classées venaient à s'y implanter, un dossier adapté serait transmis aux autorités compétentes avant la mise en exploitation des activités concernées.

La Commission Environnement s'est réunie le 30 octobre 2018 et a émis un avis favorable sans réserves, à l'unanimité, sur ce projet.

**En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :**

- **EMET** un avis favorable pour la demande d'autorisation environnementale d'exploiter et le permis de construire de la société PRD.

**Adopté à l'unanimité**

Fait à CORBAS, les jour, mois, et  
an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Jean-Claude TALBOT.